

2

PROCEDURE EN CAS DE DEVERSEMENT MAJEUR DE PRODUIT POLLUANT



1. EVACUER - SECURISER - ALERTER

- **Faire évacuer la zone concernée par le déversement et en sécuriser les accès** : produit inflammable/explosif, émanations dangereuses pour la santé, ...
- **Mesurer l'ampleur du sinistre - Alerter** : si le déversement est majeur et ne peut être endigué rapidement
 1. **Alerter les pompiers** – 18
 2. Alerter son Responsable hiérarchique – Pour mise en place d'une cellule de crise

2. ANALYSER - STOPPER - PROTEGER

- **Analyser la situation pour ne pas se mettre en danger et s'équiper avant d'intervenir** (EPI adaptés)
- **Stopper** : stopper le déversement (barrage avec terre/sable, fermer des vannes,...)
- **Anticiper le parcours du produit et faire l'état des lieux des zones sensibles pour les protéger** (avec barrages, tranchées, ...) : cours d'eau, océan, zone habitée, zone difficile d'accès, ...
- **Canaliser le déversement vers un point bas sécurisé ou une zone étanche** (attention aux sols poreux et au transfert du produit vers les eaux souterraines !)

3. RAMASSER – STOCKER - INFORMER

- **Ramasser** : Si cela est possible et en accord avec les services de secours, mettre l'ensemble des moyens disponibles pour ramasser rapidement le polluant (absorbants, pelles,...) – Ne jamais ajouter d'eau ou d'autres liquides pour diluer ou nettoyer le polluant
- **Stocker** : Attention à ne pas contaminer une zone vierge en stockant le polluant (zone étanche sécurisée)
- **Informé** : Informer les services de la DEAL (Préfecture) - 0262 40 26 26 – Fax : 02 62 40 27 27

